

La relance par les allocations : la seule priorité

Vendredi 29 octobre 2021 - N°367



par Hubert Tassin – Président des P.P.

Ces dernières semaines ont été l'occasion d'évoquer dans les *Grain de Sel*, en fonction de l'actualité de notre institution, des sujets d'importances variables et d'ouvrir des débats sur la compétitivité des chevaux de plat entraînés en France ou sur la fréquentation en chute libre de Longchamp le jour du Prix de l'Arc de Triomphe. Tout récemment, le gigantesque bug de management, dévastateur en termes d'image, provoqué par la sortie publique du désormais ancien directeur général du PMU à l'occasion d'une divergence sur la stratégie immobilière du Trot et du Galop, a fait l'actualité.

Il ne s'agit certes pas de sujets mineurs. Débattre de la stratégie d'accueil du public sur les hippodromes, de la place des chevaux et de l'entraînement français sur la scène internationale ou encore de la cohérence des prises de décisions au sein de l'Institution des courses n'a rien d'anecdotique. Chacun en conviendra.

Je ne voudrais pas pour autant que ces questions cachent l'objectif qui est à mon sens largement

prioritaire, voire unique : celui de l'indispensable retour de la croissance après 5 années de récession. Depuis 2017, les allocations ont chuté de 20 % en termes réels (compte tenu des coûts). La spirale de récession est lancée au moment où l'économie en général est portée par les injections du « quoi qu'il en coûte » et par la sortie des confinements.

Restaurer l'équilibre des allocations est l'objectif et la priorité car les autres sujets dépendent de cette possibilité d'un rebond.

Les allocations : la base de notre écosystème est aujourd'hui fragilisée

Le rôle de l'Institution des courses, tel qu'il découle des lois, décrets ou même des statuts des associations, est de développer les filières en exerçant « les responsabilités dont elle a la charge ». Pour cela, ce sont les allocations, prix et primes, qui amorcent l'activité des propriétaires, et ainsi celle des entraîneurs, des éleveurs, des jockeys ou drivers. Tout ce qui peut être entrepris par ailleurs – en particulier l'entretien des outils, des hippodromes voire des centres d'entraînement – ne peut servir que cet objectif qui dépend des revenus des paris hippiques et de leur répartition entre l'État et les sociétés de course.

Nos compétitions, à l'équité exemplaire, sont ainsi à la fois le moyen (le support des paris) et la finalité (la distribution d'allocations).

On ne doit pas s'y tromper : le modèle français des courses repose sur ces allocations, à l'opposé par exemple du modèle britannique purement spéculatif et de paris de bookmakers. Ce sont les espoirs de gains qui justifient les efforts des propriétaires. C'est la perception effective des allocations et des primes qui assure le fonctionnement.

Sur une longue période, un total des allocations représentant 60 % des dépenses d'entretien des propriétaires (sans prise en compte des achats ou prix de production) est le niveau qui permet le développement des filières du Trot et du Galop. Sur ce ratio les pertes cumulées des propriétaires de 40 % du total dépensé ne sont pas très éloignées de celles des parieurs hippiques qui est de l'ordre de 25 % des mises.

Ce ratio n'était plus assuré en 2017 et, depuis, cette date, la chute a ramené la couverture des allocations à moins de 40 %. A ce stade la récession est entamée. 20 % de perte de revenu, c'est pour n'importe quelle entreprise ou industrie un choc systémique. Sans projet de relance et de redressement, ce sont à terme facilement 20 % des chevaux à l'entraînement ou des poulinières qui vont disparaître. Ce qui voudrait dire 20 % des entreprises d'entraînement, des entreprises d'élevage et sans doute près de la moitié des hippodromes. C'est dire si la situation est grave.

Panne de stratégie = panne de partenariat avec l'État

C'est la loi de 2010 d'ouverture (dite maîtrisée) du marché des jeux et paris qui a provoqué ce choc, progressivement et avec retard. Le transfert –

mécanique- de chiffre d'affaires venant du monopole des paris hippiques vers les paris sportifs autorisés a été progressif. Il peut être estimé à plus de 1 milliard d'euros par an. La reconstruction des équilibres des filières hippiques ne passera à l'évidence que par un nouveau partenariat avec l'État sur la base de la « clause de revoyure » qui est prévue par la loi pour « éviter toute déstabilisation économique des filières concernées. »

Pour reconstruire, il faut donc que les sociétés de courses mettent en place un projet ambitieux avec l'État, basé sur une vraie stratégie de croissance rentable du pari hippique. Pour cela, il faut précisément retrouver de la crédibilité auprès du gouvernement et de la haute administration. Il faut qu'elle soit basée sur une capacité de management des dirigeants et, aussi d'une vision stratégique. La première est aujourd'hui en défaut affiché. La deuxième est à redéfinir.

Depuis 2018, par le jeu d'une expérience de réduction de l'offre –dont j'ai essayé de réduire les effets les plus négatifs–, au travers d'une réforme ratée du quinté et de l'absence de lancement de paris nouveaux, les paris hippiques sont en panne. Les effets des confinements ont évidemment amplifié cette crise, mais la flambée de croissance des économies depuis le deuxième trimestre de cette année n'a pas donné les effets qu'on aurait normalement été en droit d'attendre.

Jusqu'à la semaine dernière, certains n'avaient pas assez de louanges pour applaudir la stratégie du PMU et l'action de son directeur général, Cyril Linette. Tout n'est pas à jeter dans son action, évidemment. Mais le juge de paix, le seul chiffre qui mérite d'être considéré réellement est le retour net du PMU à la filière hippique. Celui-ci n'a

29 rue Claude Terrasse 75016 Paris

Tél. 01 46 21 80 82 • Fax 01 46 21 80 85 • associationpp@yahoo.fr • www.lespp.fr

jamais retrouvé les standards de 2013-2015 de 800 à 850 millions d'euros. La panne stratégique explique sans doute que l'Institution n'ait pas recherché avec l'État des solutions pour maintenir les allocations en se tournant vers son partenaire pourtant naturel. En se résolvant à effectuer des retenues sur l'enveloppe d'allocations initialement budgétée et déjà bien insuffisante, la spirale de récession était entretenue.

Un plan pluriannuel de partenariat avec l'État

L'analyse de la réalité des comptes et des tendances peut prendre du temps après le départ d'un manager plutôt peu challengé. Les performances du troisième trimestre montrent une tendance inquiétante : le chiffre d'affaires du PMU ne progresse que de 3,6 % par rapport à 2018 et s'inscrit en recul de 8,1 % par rapport à l'année dernière. La Française des Jeux affiche, elle, pour les mêmes périodes de retour à la vie normale respectivement + 9,9 % et + 3,6 %. En termes de rentabilité, le constat est plus médiocre encore : le produit brut des jeux du PMU ne gagne que 4,3 % en deux ans (+9,9 % à la FdJ) et chute de 6,6 % en un an (+3,6 % à la FdJ). L'état des lieux avant un plan de relance indispensable ne s'annonce donc pas flatteur d'autant que les dépenses commerciales de Quintés et couplés gratuits ou de tirelires au Quinté devront être analysées avec précision.

L'impératif pour France Galop est en tout cas de verser à la fin de l'année la totalité des allocations prévues à son budget, enveloppe aujourd'hui amputée de 6,5 %. Ce sera évidemment très insuffisant, mais une étape indispensable pour commencer à rétablir la confiance.

A partir d'un diagnostic à mener par une équipe nouvelle à la tête du PMU, mais partagé avec les sociétés de courses, un projet de reconstruction va devoir être mené. Un accord gagnant/gagnant avec l'État est un objectif raisonnable. Ce fut le cas sous d'autres mandatures. Une stratégie ambitieuse pour les paris hippiques pourra être menée en passant, dans un premier temps, par un partage de sort plus équilibré des revenus qui en sont issus.

Au sein d'un plan pluriannuel, l'objectif d'enrayer la spirale d'appauvrissement est à portée. Il faudra viser le retour à un taux de couverture de plus de 50 % des dépenses des propriétaires par les allocations. Une progression des enveloppes de 25 % en quatre ans permettrait un retour à la situation de 2017 et serait un pas vers une nouvelle phase de développement. Pour cela, la crédibilité d'un management du PMU doit être restaurée et des engagements devront être pris, en matière de distribution prioritaire des enveloppes nouvelles vers les acteurs nationaux ou en matière d'aménagement et d'animation des territoires. Autant d'arguments toujours bien entendus par l'État

Ce contrat d'objectifs à passer avec les ministres de tutelle, c'est un impératif. Nos arguments sont bons et un modèle gagnant/gagnant doit être clairement proposé, surtout auprès de Bercy. On m'objectera bien sûr le contexte délicat du moment pour l'image et la crédibilité de notre fonctionnement. De cet inconvénient, faisons une opportunité : ensemble, avec du sang neuf, nous pouvons nous unir pour réagir, pour bâtir.

Qui ne demande rien, n'a rien !

Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à associationpp@yahoo.fr.